Séance extraordinaire du 26 octobre 2020

Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 26 octobre 2020 à 19 h 30 à la salle de travail du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire

Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1

Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2

Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3

Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absente : Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

1. OUVERTURE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 38 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-10-190

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE l'ordre du jour présenté comme suit :

- 1. Ouverture de la séance et vérification du guorum;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Protocole d'entente FIMEAU;
- 4. Décompte progressif n°1 Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2;
- 5. Programme d'aide à la voirie locale Entretien des routes locales;
- 6. Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 432 500 \$;
- 7. Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
- 8. Dépôt et adoption des états financiers de l'année 2019
- 9. Levée de l'assemblée.

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

3. Protocole d'entente FIMEAU

ATTENDU QUE la municipalité à reçu la confirmation du financement dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) sous-volet 1.1 pour la réfection de la conduite d'eau potable sous le rang York à l'ouest du village;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-191

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Robert Sylvestre, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Barthélemy le protocole d'entente relatif à l'aide financière du Programme Fonds pour l'infrastructure municipalité d'eau (FIMEAU) dossier n°2027072 sous-volet 1.1 et à accomplir toutes les formations requises afin de donner suite à la présente résolution.

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

4. Décompte progressif n°1 – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2 (phase 3 et 4)

ATTENDU QUE

l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle, monsieur Stéphane Allard ing., a recommandé le paiement du décompte progressif n°1;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-192

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n°1 au montant de 615 388,02 \$ plus les taxes applicables tel que présenté à la facture n°8673 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, à effectuer le paiement à Les entreprises Généreux - Excavation Normand Majeau Inc.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

5. Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales

2020-10-193

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil atteste de la véracité des frais encourus pour l'entretien hivernal au montant de 237 549,00 \$ et pour l'entretien autre qu'hivernal au montant de 426 130,00 \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

6. Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 432 500 \$:

ATTENDU QUE

conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy souhaite emprunter par billets pour un montant total de 432 500,00 \$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
437-03	48 800 \$
449-04	55 700 \$
453-04	38 600 \$
622-18	80 000 \$
590-15	59 400 \$
598-17	150 000 \$

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE

conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 622-18, 590-15 et 598-17, la Municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-194

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 - 1. les billets seront datés du 10 novembre 2020;
 - 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
 - 3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	47 900 \$	
2022.	48 500 \$	
2023.	49 100 \$	
2024.	49 900 \$	
2025.	50 800 \$	(à payer en 2025)
	· ·	
2025.	186 300 \$	(à renouveler)

QUE

en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 622-18, 590-15 et 598-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

7. Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a pris connaissance du cadre

normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy désire présenter une demande d'aide

financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources

d'eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-195

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy autorise la présentation d'une

demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le

cadre du volet 1 du PPASEP.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

8. Dépôt et adoption des états financiers de l'année 2019

ATTENDU QUE

selon l'article 176.2 du Code municipal, le directeur général et secrétairetrésorier doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3:

EN CONSÉQUENCE,

2020-10-196

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2019 de la Municipalité de Saint-Barthélemy présenté par madame Mélanie Livernoche, de la Firme Stéphane Bérard CPA inc. L'exercice terminé le 31 décembre 2019 présente un excédent de fonctionnement de 640 914,00 \$. Le surplus accumulé non affecté s'élève à 1 565 614,00 \$ et le fonds local – réfection et

entretien de certaines voies publiques à 92 417,00 \$.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Maire

2020-10-197

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE	cette assemblée soit levée à 19 h 48.	Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité
Robert	t Sylvestre	Julie Maurice

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Directrice générale et secrétaire-trésorière